

COMMUNE DE WILLER

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE WILLER SEANCE DU LUNDI 24 JUN 2024

Régulièrement convoqué le 17 juin 2024, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle des séances de la Mairie, sous la présidence de Madame Rita HELL, Maire.

Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20h.

Présents :

Mesdames et Messieurs

David FEDERSPIEL, Céline HELL et Sophie RICHARD, Adjoints

Joël BRAND, Claude GOEPFERT, Olivier HELL, Jacky DOLL, Sébastien HELL et Yves SCHULTHEIS

Excusée :

Madame Sylvie LEMANT qui a donné procuration à Madame Céline HELL

Assistait en outre à la séance :

Madame Marie-Eve SCHWOB, Secrétaire de Mairie

Madame le Maire constate que le quorum est atteint.

Ordre du Jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 08 avril 2024
3. Approbation du projet d'aménagement de voirie « Ferme du Windenhof »
4. Procuration pour consentir une convention de servitude au profit de la Société ENEDIS, relative à l'installation d'une ligne électrique souterraine
5. Prolongation de la convention de participation pour le risque prévoyance et révision des taux de cotisation au 1^{er} janvier 2025
6. Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal
7. Communications diverses

POINT 1 - DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé de désigner Monsieur Sébastien HELL pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**A l'unanimité des membres présents et représentés,
l'Assemblée adopte.**

Signature du secrétaire de séance,
Sébastien HELL

Signature du Maire,
Rita HELL

Signature du secrétaire de séance,
Sébastien HELL

Signature du Maire,
Rita HELL

POINT 2 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 08 AVRIL 2024

Le procès-verbal de la séance du 08 avril 2024 diffusé à tous les membres, est commenté par Madame le Maire.

Aucune observation n'étant formulée, **il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

Signature du secrétaire de séance,
Sébastien HELL

Signature du Maire,
Rita HELL

POINT 3 - APPROBATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DE VOIRIE « FERME DU WINDENHOF »

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 27 février 2023, le Conseil Municipal a :

- approuvé la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre portant sur l'aménagement de la voirie au droit du passage de la RD 16.I sous la grange de la « Ferme du Windenhof », afin de sécuriser cet endroit réputé dangereux et accidentogène ;
- confié cette mission au cabinet d'études COCYCLIQUE de Soultz (68).

Madame le Maire présente les résultats de cette mission et son avant-projet dont les élus ont été informés, estimé à un montant total de travaux de 120 000.00 € HT et 144 000.00 € TTC, auquel la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) participerait à hauteur d'environ 27 250.00 € HT et 32 700.00 € TTC, s'agissant d'une route départementale.

Elle précise que le dossier a été transmis à la CeA pour prise en compte dans la programmation des travaux de voirie de l'exercice 2025, laquelle devrait être actée dans le courant du 4^{ème} trimestre 2024.

**Entendu les explications de Madame le Maire,
le Conseil Municipal,**

décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

1. **d'approuver** le projet d'aménagement de voirie « Ferme du Windenhof » sur la base de l'avant-projet établi par le cabinet d'études COCYCLIQUE et estimé à un montant total de 120 000.00 € HT, soit 144 000.00 € TTC ;
2. **de solliciter** une aide financière de la CeA, après prise en compte du projet par cette dernière dans la programmation des travaux 2025 ;
3. **de charger** Madame le Maire de lancer la procédure de passation du marché public (dossier de consultation des entreprises, dossier d'appel d'offres), le moment venu ;
4. **d'autoriser** Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à la préparation, au suivi et à la réception de ce projet ;
5. **d'inscrire** les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2025, section d'investissement.

Signature du secrétaire de séance,
Sébastien HELL

Signature du Maire,
Rita HELL

Signature du secrétaire de séance,
Sébastien HELL

Signature du Maire,
Rita HELL

POINT 4 - PROCURATION POUR CONSENTIR UNE CONVENTION DE SERVITUDE AU PROFIT DE LA SOCIETE ENEDIS, RELATIVE A L'INSTALLATION D'UNE LIGNE ELECTRIQUE SOUTERRAINE

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 27 février 2023, le Conseil Municipal a approuvé une convention de servitude au profit de la société ENEDIS, relative à l'installation d'une ligne électrique souterraine destinée à alimenter le site radioélectrique de la Société TDF composé d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes, et autorisé Madame le Maire à signer la convention de constitution de servitude.

Or aux termes d'un courriel datant du 22 avril 2024 transmis par l'office notarial constitué par Maîtres Thomas STEHLIN et Peggy JUND, notaires associés à Sélestat (67), chargé de la régularisation de l'acte notarié de constitution de servitude, le Conseil Municipal est à présent invité à donner pouvoir à tout collaborateur de l'office notarial mentionné ci-devant, pour consentir ladite constitution de servitude au profit de la Société ENEDIS.

**Entendu les explications de Madame le Maire,
le Conseil Municipal,
décide à l'unanimité des membres présents et représentés :**

1. **de constituer pour mandataire** tout collaborateur de l'office notarial constitué par Maîtres Thomas STEHLIN et Peggy JUND, notaires associés à SELESTAT (67), 7 Boulevard du Général Leclerc, auquel il donne pouvoir :
 - de consentir la constitution de servitude au profit de la Société ENEDIS moyennant les indemnités et sous les charges et conditions que le mandataire jugera convenables ;
 - d'accepter la constitution d'une servitude d'accès, de non-aedificandi et de passage de canalisations électriques souterraines à la charge du bien immobilier situé sur le territoire de la Commune de Willer et cadastré section 03, n°30, lieu-dit « Moesslen », terrains à bâtir, d'une contenance de 27 ares et 81 centiares ;
2. **d'autoriser** Madame le Maire à signer la procuration ainsi établie, ainsi que tout document s'y rapportant.

Signature du secrétaire de séance,
Sébastien HELL

Signature du Maire,
Rita HELL

POINT 5 - PROLONGATION DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LE RISQUE PREVOYANCE ET REVISION DES TAUX DE COTISATION AU 1^{ER} JANVIER 2025

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que le Centre de Gestion du Haut-Rhin a mis en place une convention de participation pour le risque « prévoyance » signée avec le groupement CNP Assurances (assureur) et Relyens (gestionnaire). Elle a pris effet au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 6 ans, avec possibilité d'être prorogée pour des motifs d'intérêt général pour une durée maximale d'un an.

Signature du secrétaire de séance,
Sébastien HELL

Signature du Maire,
Rita HELL

Pour rappel, cette convention concerne les garanties incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95 % du revenu de référence et en option une garantie décès ou Perte Totale et Irréversible d'Autonomie (PTIA).

Depuis la signature de cette convention, le contexte réglementaire a évolué avec l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique et le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

La réforme de la protection sociale complémentaire n'est pas finalisée et certaines mesures législatives et réglementaires sont encore à venir. Les publications sont attendues pour le 2^{ème} semestre 2024. Dans ce contexte, il n'est pas possible d'engager une consultation pour le 1^{er} janvier 2025.

Dans cette attente et pour permettre aux collectivités de répondre à leurs obligations en matière de protection sociale complémentaire prévoyance au 1^{er} janvier 2025, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion a décidé, après consultation du Comité Social Territorial, de prolonger d'un an la convention de participation pour le risque Prévoyance pour motif d'intérêt général, soit jusqu'au 31 décembre 2025.

Le compte de résultat établi fin janvier 2024 fait apparaître un rapport S/P (sinistres/primes) toujours dégradé à 1,28. Le déficit cumulé sur les 5 premières années de la convention est de 2 millions d'euros. Une analyse précise du compte de résultat fait apparaître que le déficit est porté principalement par le risque incapacité (S/P = 2,5 – déficit cumulé sur 5 ans de 4,6 M€). Relyens estime qu'avec ces éléments, pour obtenir un taux d'équilibre, il conviendrait d'appliquer une majoration de 65 % sur la formule de base (incapacité/invalidité/perte de retraite). Ce constat amène l'assureur à demander une revalorisation des taux de 15 % au 1^{er} janvier 2025.

Entendu les explications de Madame le Maire et après en avoir délibéré,

- Vu le Code général de la fonction publique ;
- Vu le Code des assurances ;
- Vu le Code de la mutualité ;
- Vu le Code de la sécurité sociale ;
- Vu le Code Général de la Fonction Publique, art. L 827-1 et L 827-7 ;
- Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

- Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;
- Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 02 octobre 2018 décidant d'adhérer à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire en Prévoyance ;
- Vu l'avis du Comité Social Territorial placé auprès du Centre de Gestion du 13 février 2024 ;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 26 mars 2024 ;
- Vu l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin aux collectivités adhérentes à la convention de participation,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article 1 : prend acte de la prolongation d'un an, pour motif d'intérêt général, de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » souscrite auprès de Relyens/CNP Assurances. L'échéance est ainsi fixée au 31 décembre 2025.

Article 2 : prend acte des nouveaux taux de cotisation applicables au 1^{er} janvier 2025 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire risque « prévoyance » et figurant ci-dessous :

	Niveau d'indemnisation	Taux en vigueur jusqu'au 31/12/2024	Taux au 01/01/2025
Incapacité	95 %	0,82 %	0,94 %
Invalidité	95 %	0,44 %	0,51 %
Perte de retraite	95 %	0,62 %	0,71 %
Décès / PTIA	100 %	0,34 %	0,34 %

Article 3 : autorise Madame le Maire ou son représentant à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

Article 4 : décide de fixer le montant de la participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, à 7 € par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2025.

Signature du secrétaire de séance,
Sébastien HELL

Signature du Maire,
Rita HELL

Signature du secrétaire de séance,
Sébastien HELL

Signature du Maire,
Rita HELL

**POINT 6 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conformément aux textes en vigueur, Madame le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation de pouvoirs accordée par le Conseil Municipal en date du 16 février 2022.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions suivantes :

- le 19 avril 2024 : commande pour le remplacement de trois stores BSO endommagés au Complexe Communal auprès de la Société INTER'STORE, pour un montant de 2 944.00 € HT ;
- le 19 avril 2024 : validation de la proposition faite par la Société BILGER & Fils relative à l'entretien annuel de la chaudière de l'Eglise, suite à la cessation d'activité des Ets JUNG, pour un montant de 250.00 € HT ;
- le 03 mai 2024 : commande pour la réfection des deux colonnes intérieures de l'Eglise supportant la tribune de l'orgue auprès de l'Entreprise de Peinture SONTAG & Fils, pour un montant de 1 220.00 € HT.

Signature du secrétaire de séance,
Sébastien HELL

Signature du Maire,
Rita HELL

POINT 7 - COMMUNICATIONS DIVERSES

Madame le Maire informe l'Assemblée :

- ↻ que le Plan Communal de Sauvegarde sera finalisé très prochainement ;
- ↻ que Mesdames Fernande BRAND, Lucienne HELL ainsi que Messieurs Jean Louis WEIBEL, Yves SCHULTHEIS et Lucas METZGER remercient la Commune pour la carte de vœux reçue à l'occasion de leur anniversaire ;
- ↻ que Madame Irène MULLER remercie la Commune pour le panier garni reçu à l'occasion de son anniversaire ;
- ↻ que les époux MULLER Raymond et Monique remercient la Commune pour la carte de vœux reçue à l'occasion de leurs Noces d'Orchidées ;
- ↻ que le secrétariat de la mairie sera fermé du 29 juillet au 19 août 2024 inclus.

Par ailleurs, Madame le Maire souhaite qu'une réflexion soit engagée en vue d'un éventuel aménagement de trottoirs dans la rue de Bettendorf.

Elle rappelle également la réunion digne d'intérêt relative au PLUI qui se tiendra ce mercredi 26 juin 2024 à 19h à Bettendorf et exhorte ses collègues élus à y assister.

Enfin, Madame le Maire remercie chaleureusement les conseillers municipaux pour leur participation à la journée de travail consacrée à la plantation, au désherbage et à la mise en place de copeaux sur l'espace vert aménagé devant le local de l'ancien dépôt des sapeurs-pompiers, ainsi que pour le décollage des affiches des élections européennes.

Signature du secrétaire de séance,
Sébastien HELL

Signature du Maire,
Rita HELL

L'Ordre du Jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, Madame le Maire lève la séance à 20H45.

Signature du secrétaire de séance,
Sébastien HELL

Signature du Maire,
Rita HELL

**Liste des délibérations du
Conseil Municipal de la Commune de WILLER
Séance du lundi 24 juin 2024**

Ordre du Jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 08 avril 2024
3. Approbation du projet d'aménagement de voirie « Ferme du Windenhof »
4. Procuration pour consentir une convention de servitude au profit de la Société ENEDIS, relative à l'installation d'une ligne électrique souterraine
5. Prolongation de la convention de participation pour le risque prévoyance et révision des taux de cotisation au 1^{er} janvier 2025
6. Compte-rendu des décisions prises par délégation du Conseil Municipal
7. Communications diverses

Liste des membres présents :

Madame Rita HELL, Maire

Mesdames et Messieurs

David FEDERSPIEL, Céline HELL et Sophie RICHARD, Adjoints

Joël BRAND, Claude GOEPFERT, Olivier HELL, Jacky DOLL, Sébastien HELL et Yves SCHULTHEIS

Signature du secrétaire de séance,

Signature du Maire,

Sébastien HELL

Rita HELL